

CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS

PROCES-VERBAL - SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2014

ETAIENT PRESENTS : Yves GEORGE, le Maire,
Mesdames DUNEAU Josette, LE FLOCH Claire, MARTIN Dominique , ROSSIGNOL Anne, Messieurs,
GLEDEL Georges, LASNIER Henri, OLESKOW Philippe, PESME Olivier, PREVOST Guy, TALBOT
Alain, TOUZELET Serge, TRIOREAU Philippe, VIRLET François.

ABSENTS ET EXCUSES : Mr DOS SANTOS Féliberto

POUVOIR : Mr DOS SANTOS Féliberto donne pouvoir à Mr PREVOST Guy

SECRETAIRE DE SEANCE : DUNEAU Josette

DATE DE LA CONVOCATION : 9 Septembre 2014

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès verbal du 7 juillet

Délibérations :

- Redevance d'occupation du domaine public ERDF
- F.P.I.C. – Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales 2014 Décision modificative.
- Agglopolys – Désignation d'un représentant au sein de la commission Locale d'Evaluation des transferts de charges – C.L.E.T.C.
- Approbation des statuts de l'ATD 41
- Fondation du Patrimoine – adhésion
- Ecole privée – distribution de laitage pour l'année scolaire 2014/2015
- Avenant au règlement intérieur RPI pour la garderie
- Personnel – création de deux postes pour les activités périscolaires

Autres sujets :

- Rentrée scolaire – effectifs des écoles
- Réforme scolaire – réaménagement du temps de travail des agents affectés à la cantine, école et garderie.
- Document d'information communal sur les risques majeurs – DICRIM
- Comptes rendus des commissions
- Décisions du maire
- Questions diverses.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 heures.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès verbal du 7 juillet 2014. Une correction doit être apportée sur le calendrier des réunions du conseil. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ERDF

Selon les décrets en vigueur relatifs à l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité, la collectivité perçoit annuellement une redevance. Le Conseil Municipal, unanime, demande des éléments complémentaires avant l'approbation de la redevance 2014. La décision est reportée au prochain conseil du mois d'octobre.

F.I.P.C. – FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES – ANNEE 2014 – DM N° 04 – DELIBERATION N° 2014-61

Institué en 2012 par l'article 144 de la loi des finances, le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Le bureau des finances locales et de l'aménagement du territoire, service de la Préfecture a notifié aux communes membres de la communauté d'agglomération de Blois la répartition pour l'année 2014. Pour Ménars le montant à prélever est de 318€ et le montant à recevoir est de 6 519€. Monsieur le maire propose un ajustement budgétaire pour l'inscription du FPIC. Le conseil municipal, unanime, approuve la décision modificative.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION CLECT– DELIBERATION N° 2014-62

Créée par la communauté d'agglomération, La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) a pour rôle d'évaluer le coût net des charges transférées qui sert au calcul de l'attribution de compensation versée aux communes membres. Il appartient à la commune de désigner son représentant pour siéger à cette commission. Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Yves George pour représenter la commune de Ménars.

APPROBATION DES STATUTS ATD 41- DELIBERATION N° 2014-63

L'agence départementale technique a été créée pour apporter une aide d'ordre technique, juridique ou financier aux collectivités territoriales pour les projets sur la voirie (aménagement de sécurité, entretien voirie, assainissement etc...). Par délibération n° 2014-52 du 7/07/2014, le conseil municipal a décidé d'adhérer à cette agence et les projets de statuts ont été approuvés. Une participation financière de 1€ par habitant sera versée. Après avoir pris connaissance des statuts définitifs, le conseil municipal, unanime, approuve les statuts et mandate le maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FONDATION DU PATRIMOINE – ADHESION – DELIBERATION N° 2014-64

Monsieur le maire propose d'adhérer à la Fondation du Patrimoine. Cette Fondation a pour mission de s'associer aux communes à travers une souscription et une subvention exceptionnelle pour mener une action de restauration en faveur du patrimoine communal. Le Conseil Municipal, unanime, accepte cette adhésion pour un montant de 50€ et autorise le maire à signer tous les documents.

ECOLE DU SACRE CŒUR - DISTRIBUTION DE LAIT – ANNEE 2014-2015 – DELIBERATION

Comme les années précédentes, l'école privée sollicite Monsieur le maire pour le renouvellement de l'opération laitage pour la classe de maternelle. Pour l'année scolaire 2013-2014, la dépense s'élevait à 251.96€. Les membres souhaitent reporter la décision au prochain conseil d'octobre après que le maire ait rencontré la directrice.

AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR RPI – GARDERIE – DELIBERATION N° 2014-65

Il convient de créer un avenant au règlement intérieur de la restauration scolaire, garderie et transport scolaire pour l'année scolaire 2014/2015 afin d'y rajouter la garderie du mercredi matin qui a été omise. Après en avoir délibéré, le conseil unanime, approuve l'avenant.

CREATION DE DEUX POSTES POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES TAP – DELIBERATION N° 2014-66

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Dans le cadre du R.P.I. et pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, il convient de créer deux postes pour les activités périscolaires dites T.A.P. Le Conseil municipal, unanime, décide de créer deux emplois contractuels à temps non complet, il s'agit de deux éducateurs APS Principal de 2^{ème} classe – catégorie B pour une durée hebdomadaire de 2h/35^{ème}. Les contrats, signés pour une durée d'un an, précisent les rémunérations sur la base des indices Brut 425 et Majoré 496. Monsieur le maire est chargé des formalités administratives. Une subvention de l'Etat est accordée à hauteur de 50€ par élève.

RENTREE SCOLAIRE 2014 – 2015

EFFECTIFS : Les effectifs de l'école Victor Hugo sont de 51 élèves dont 19 en CP, 22 CE1 et 10 en CE2. L'école du sacré cœur compte 65 élèves de la maternelle au CM2.

REFORME SCOLAIRE : La mise en œuvre de la réforme de l'organisation du temps scolaire, cantine, garderie a généré une dépense supplémentaire pour la commune d'environ 9500€ pour les charges du personnel. La collectivité a dû revoir l'emploi du temps du personnel communal en augmentant la durée hebdomadaire de certains agents.

D.I.C.R.I.M.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le **Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**. Ce dossier a pour but d'informer la population sur les risques existants et les moyens de s'en protéger. Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde relatives aux risques majeurs (transports de matières dangereuses, risque nucléaire, événements météorologiques) auxquels est soumise la commune. Un fascicule sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres des Ménarsois.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

- *Finances (Mr Trioreau Philippe)* : Différentes décisions budgétaires supplémentaires sont validées pour constater une recette d'environ 2 400K€ liée au transfert des villages d'entreprises de Blois, une dépense supplémentaire pour le remboursement anticipé d'emprunts de l'ordre de 500 K€.
- *Déchets et Cadre de vie (Mr Virlet François)* : Approbation des comptes 2013.
- *Développement économique (Mr Touzelet Serge)* : Ouverture d'une antenne blésoise « école de la deuxième chance » pour favoriser l'insertion des jeunes. Aménagement numérique sur le département du Loir et cher. Ouverture prévue en 2015 pour le magasin Leroy Merlin.

COMMISSIONS COMMUNALES

SECURITE – S.TOUZELET :

Les membres se sont réunis le 15 septembre pour mettre en place un plan d'action. Une première réunion, en présence d'un adjudant chef de Blois, est prévue le 24 novembre pour parler de la sécurité en général et créer une information préventive. Un réseau dit « participation citoyenne » ainsi que l'installation de caméras dites « vidéo protection » sont envisagés sur la commune.

REVISION DU P.L.U. – H.LASNIER:

Une réunion s'est tenue le 15 septembre avec l'urbaniste pour débattre sur les objectifs de développement démographiques et urbains de la commune (population, logements etc..) tout en respectant la réglementation du S.C.O.T. (Schéma de Cohérence Territoriale) et du P.L.H. (Plan Local de l'Habitat) Une prochaine réunion est programmée le lundi 6 octobre à 14h30 avec les représentants d'Agglopolys , S.C.O.T. et D.D.T. Les membres de la commission urbanisme se réuniront le mercredi 8 octobre à 19h en mairie.

TRAVAUX ET EQUIPEMENTS – G.PREVOST :

Cantine : Nouveaux équipements de cuisine en fonction.

Voirie : Réalisation du marquage au sol des passages pour piétons de l'avenue Guillaume Charron.

Défiibrillateur : Renouvellement des accessoires et acquisition d'un coffret spécifique pour l'installation à l'extérieur. Deux sessions sont envisagées pour l'utilisation du matériel.

Conteneur poubelle : Prévoir l'installation d'un conteneur pour l'immeuble sis 4 Place Prince de Chimay.

DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre des délégations qu'il détient, Mr le Maire présente aux membres du Conseil la décision prise depuis la dernière réunion de Conseil. Il s'agit du contrat de maintenance révisé pour les installations électriques des cloches et horloge de l'église.

DATES A RETENIR

- le dimanche 21 septembre au cœur du village brocante annuelle organisée par l'ASLM.
- le vendredi 3 octobre à 19h à l'espace culturel Oudin-Bretheau, Assemblée Générale de l'ASLM.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
GEORGE Yves le Maire		PESME Olivier	
DOS SANTOS Félisberto	Absent et excusé pouvoir à Mr PREVOST	PREVOST Guy	
DUNEAU Josette		ROSSIGNOL Anne	
GLEDEL Georges		TALBOT Alain	
LASNIER Henri		TOUZELET Serge	
LE FLOCH Claire		TRIOREAU Philippe	
MARTIN Dominique		VIRLET François	
OLESKOW Philippe			